Zeitschrift: Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Band: 3 (1895)

Heft: 8

Quellentext: Documents inédits relatifs au Major Davel

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Valangin, avec Pierre de Bauffremont, le 20 avril 1467 ¹.

Si nous admettons qu'en 1397, première année où nous le voyons qualifié du titre de seigneur de Vauxmarcus, il eût vingt à vingt-cinq ans, il aurait atteint l'âge de quatre-vingt-dix ans. Il laissait quatre enfants, un fils et trois filles: d'Antoinette de Bierre, Louise, mariée au comte Jean d'Arberg-Valangin, qui eut d'elle deux fils et cinq filles (dont l'une, Jaquette, épousa Adrien de Bubenberg, le héros de Morat); — de Catherine de Blonay, Jean II, Simonne, mariée je n'ai pu trouver à qui, et Marie, épouse de noble François de Glérens, seigneur de Berchier et de l'Isle (elle teste le 1er juillet 1474, n'ayant qu'un enfant, François de Glérens, qui mourut jeune et sans postérité).

(A suivre.)

Fritz CHABLOZ.

DOCUMENTS INÉDITS RELATIFS AU MAJOR DAVEL

Ayant eu récemment la bonne fortune de visiter, chez des amis ², un fonds de documents anciens, je fus agréablement surpris de trouver, parmi d'autres actes intéressants, une liasse de papiers jaunis, intitulée sur sa couverture : Mort du major Davel, avec ce qui a été dit et fait à cette occasion. Le dossier est malheureusement incomplet aujour-d'hui, puisqu'on a ajouté, sous forme de post

¹ Le Nécrologe de la Chartreuse de la Lance contient cette mention: « 15 juillet, G. Obit. Illustre seigneur Jean de Neuchâtel, chevalier, seigneur de Vauxmarcus, qui nous a légués 10 livres en une fois, pour acquisition de cens. » — La date exacte de sa mort serait ainsi le 15 juillet 1465.

² M. et M^{me} Brière-Marindin.

scriptum, au titre ci-dessus que quelques pièces ont été égarées. Tel qu'il est, il se compose de sept écrits, dus à une même plume, et qui sont indubitablement contemporains de l'événement tragique qu'ils concernent. C'est du moins l'impression que me causent, outre l'écriture et le papier, l'orthographe et le style vieillis des documents, la lecture d'un brouillon de la lettre par laquelle un parrain du copiste lui accuse réception de leur envoi, de même que certains détails explicatifs, qui suivent le discours du major dans le récit de son exécution. Et cette impression est corroborée par l'apostille suivante, mise à la fin du même récit : La présente harangue a été levée mot à mot de dessus le modèle à Echallens, ce 15° de may 1723, par moy Paul François Cœytaux, de Daillens.

Quelques-unes des pièces en question sont déjà connues du public. Ce sont : le discours prononcé par Davel à la séance du Conseil de Lausanne la veille de son arrestation, 31 mars 1723, celui qu'il tint de l'échafaud, le 24 avril de la même année, enfin l'allocution que le pasteur de Saussure fit alors après lui au peuple. Ces trois pièces ont paru soit dans l'Histoire du canton de Vaud, de A. Verdeil, T. III, p. 110 et suiv., soit dans la notice : Le major Davel, du colonel F. Lecomte.

Quelques différences entre le texte imprimé et celui de la copie manuscrite ne sont pas, à mes yeux, suffisantes pour motiver la réimpression de ces trois pièces.

Quant aux autres documents de la même liasse, ils sont, à ma connaissance, inédits. Je les donne donc ci-après *in-extenso*. La lettre de réception, qui les accompagne et dont j'ai déjà parlé, mérite

aussi d'être imprimée. Elle offre assurément quelque intérêt, en faisant connaître les raisons qui portaient, au temps de Davel, un de ses compatriotes à voir défavorablement son entreprise.

A. DE MONTET.

DOC. I

Discours de M. le professeur (Jean-Pierre) de Crousaz, adressé le 4 avril 1723, au nom de l'Académie de Lausanne, à Sa Grandeur Mgr le Haut-Commandant de Watteville.

Illustre et puissant Seigneur.

Si nous assûrions Votre Grandeur qu'à sa présence nous sentons une joye qui anéantit absolument tout ce que nous fait éprouver de troubles le triste sujet qui l'a conduite ici, nous ne nous exprimerions pas dans toute la sincérité qui convient au parfait respect et au parfait dévoument que nous devons avoir et que nous avons pour Elle. Accoutumés à une vie tranquile et telle que nous demande nôtre vocation, c'étoit presque une nécessité que nôtre imagination se bouleversât à la seule apparance de ce qu'a de plus effrayant le genre de guerre, qui arme frère contre frère. Accoutumés encore, par nôtre genre de vie même, à voir les causes dans leurs effets et les effets dans leurs causes, nôtre esprit alloit toujours plus loin que nous ne voulions et devenoit si malheureusement fécond en idées importunes. Le génie de la multitude, qui ne reconnoit plus de bornes dès qu'une fois elle en a franchi une, qui se laisse si facilement éblour, qui n'est point exercé à faire de justes comparaisons et qui, à la manière des malades, s'abandonne à l'inquiétude pour peu qu'on travaille à l'y pousser et qui se persuade toujours qu'elle trouvera ce qui lui manque dans un changement, de quelque nature qu'il soit : l'histoire, remplie d'événemens, qui apprennent à ceux qui la lisent que les hommes deviennent rarement sages par l'expérience et par l'exemple des autres; que dans tous les siècles les hommes se sont trouvés également hommes, également susceptibles d'impatience et de témérité. Tout celà, Monseigneur, a fait des impressions trop profondes pour s'évanouir sur le champ. La vûë même

de Votre Grandeur renouvelle nos troubles intérieurs. En la voyant nous voyons de nos yeux ce que nous avons été sur le point de perdre ou du moins ce qu'on travailloit à nous faire perdre et cette pensée nous bouleverse de nouveau. Mais il est tems de chasser toutes ces fatigantes agitations. Nous regardons Vôtre Grandeur comme un gage de la protection Divine, et la grande raison qui nous la fait regarder de cet œil là se tire moins du courage héroïque qu'aucune circonstance n'est capable d'étonner, de son discernement qui est toujours si sûr, de cette conduite si judicieuse et si soutenuë, dont l'Etat a si heureusement éprouvé les effets dans la dernière guerre, où les succès étaient attachés à tous les mouvements de Votre Grandeur. Ces raisons, Illustre et Puissant Seigneur, toutes fondées qu'elles soyent et toutes dignes qu'elles se trouvent de nôtre attention et de nôtre admiration, nous frappent beaucoup moins que la connoissance que nous avons de votre parfaite probité. C'est cette connoissance qui nous fait conclure que Dieu est et sera avec nous, parce que nous savons qu'il est avec vous. La Providence, qui a ouvert à Votre Grandeur un chemin aisé pour se rendre auprès de nous, la ramènera auprès du Souverain, remplie de preuves convaincantes de l'affectueuse fidélité des sujets.

Quant à nous, nos vœus sont et seront à jamais que ces nuages soyent les derniers qu'on voye s'élever dans notre Patrie. Nos vœus sont que l'Illustre Etat, dans lequel nous apprenons avec une satisfaction inexprimable qu'on rend tant de justice à Votre Grandeur, soit citté comme un exemple à imiter à tous les autres. Puisse sa durée égaler celle des siècles et puisse nôtre postérité, favorisée de la protection puissante de son Souverain et nageant dans l'abondance et dans la félicité par les effets des soins charitables, des soins assidus, des soins chrétiens, des soins éclairés, des soins généreux de ceux qui la gouverneront, se trouver dans une heureuse impuissance de comprendre comment il s'est pû faire qu'un tems ait été où il se soit trouvé des hommes capables de n'aimer pas de tels Maîtres de tout son cœur. Veuille le Souverain Maître des cœurs redoubler en nous ses graces, afin que par un attachement fidèle à ces grandes, à ces belles, à ces essentielles vérités qui font la gloire du Christianisme, unis par ces liens si aimables et si forts, nous obtenions que la paix et ses suites règnent invariablement sur nous. Nous continuons à lui demander et nous lui demanderons sans cesse que la prospérité et la gloire de Votre Grandeur soient l'objet continuel de ses bénédictions. Rien n'est plus propre à remplir nos cœurs de satisfaction solide et à nous faire éclater en actions de grâces, que la vûë de la vertu couronnée, justifiant les soins de la Providence sur la terre, par l'éclat temporel qui l'accompagne. Ce sont là, Illustre et puissant Seigneur, les sentimens très sincères et les vœus très ardens de cette Académie, dont tous les membres ont l'honneur d'être, comme ils le doivent par un si grand nombre de raisons, pénétrés d'une très haute estime, de la plus parfaite reconnoissance, de l'admiration la plus vive et du dévoüment enfin le plus respectueux.

DOC. II

Discours prononcé par M. le Haut-Commandant de Watteville le mardy 6° avril 1723 à Mrs les membres du Conseil.

Nobles généreux et vertueux Seigneurs, Messieurs les Bourgmaitre, Boursier, Banderets et Conseillers de Lausanne.

Le zèle d'un fidèle sujet pour l'honneur et la conservation de son Souverain ne paroit jamais mieux et n'est jamais si beau que lorsqu'il se produit dans les dangers. Quand il est accompagné de constance, il entre dans tout son lustre, il parvient à la dernière perfection. L'événement du 31e mars dernier fournit un exemple mémorable de ce que je dis. Lorsque l'ingrat et téméraire Davel crû vous pouvoir surprendre, vous séduire et vous soustraire à l'obéissance de votre Souverain légitime, lorsque sa fureur exposoit également et l'Etat et ses sujets à une ruine totale, loin d'adhérer à ses conseils et de consentir à ses pernicieux desseins, vous les avez, Messieurs, rejettés avec hauteur. Votre zèle, conduit par la Providence, soutenu par la sagesse de ce Conseil, par le courage et la vigilance de vos officiers et par la fidélité de votre Bourgeoisie; votre zèle, dis-je, pour l'honneur de votre Souverain paroit sur un théâtre si brillant, si parfait et si beau qu'à l'avenir il doit servir avec justice de modèle à tous les sujets fidèles de Berne. LL. EE. nos souverains Seigneurs, instruits de tous ces faits et se souvenant d'ailleurs des devoirs et de l'obéissance fidèle, que vous leur avez déjà rendue par le passé dans diverses occasions et dans des cas importans, m'ont ordonné de me rendre aujourd'hui dans votre Conseil assemblé pour vous témoigner de leur part leur vive reconnoissance et pour vous assûrer dans les termes les plus forts de la continuation de leur protection et bienveillance souveraine. Voilà, Messieurs, l'ordre que j'ai reçu de LL. EE. et j'exécute très agréablement leur commission. Je souhaiterois seulement que Dieu m'eut doué d'assez d'éloquence pour pouvoir m'en acquitter par un beau discours, qui put vous faire connaître dans toute leur étendue les dispositions favorables où LL. EE. sont à vôtre égard.

Permettez-moi, s'il vous plaît, Messieurs, que je me serve de cette occasion pour vous faire à mon particulier mes remercîments sur tout ce qui s'est passé. J'y joins des vœus très sincères pour votre prospérité. Je vous assûre que je contribuerai de tout mon pouvoir au bien de cette ville et à la conservation de ses privilèges, que je me ferai toujours un plaisir de vous rendre tous les services qui dépendront de moi ; qu'en un mot, Messieurs, je n'auroi jamais rien tant à cœur que votre bonheur.

DOC. III

Brouillon de la requête des parents du major Davel à LL. EE. de Berne. s. l. n. d.

Illustres, Hauts, Puissans et Souverains Seignenrs.

Vos très humbles, très obéissants serviteurs et fidèles sujets, les parents du major Davel, dans l'extrême affliction qui les presse, viennent se jeter aux pieds de vos EE. pour implorer leur grâce sur le jugement de Messieurs de Lausane, qui, en qualité de sujets, et surtout dans la circonstance présente, n'ont point du se relacher en rien de la dernière rigueur. Daignés, Souverains Seigneurs, vous prêter aux larmes de toute une parentée qui, pendant qu'elle brûloit de zêle et de fidélité pour vos EE., n'auroit jamais eu la douleur d'aprendre l'attentât de son parent si la

Providence avoit permis qu'il eût conservé la même liberté d'esprit que lorsqu'il eût la gloire de porter les armes pour leur service. Sa conduite, depuis quelque temps fournit un tissu de preuves de son dérangement physique. Mais, pendant que personne n'en doute, en faudra-t-il d'autres, pour en convaincre vos EE., que la seule proposition et la conduite de son projet : Vouloir s'emparer d'un pays sans s'assurer d'aucun homme; en venir à l'exécution sans en parler à qui que ce soit et débuter par ouvrir son projet à tout un Conseil sans s'y être pratiqué ni créature ni complice; entreprendre le tout sans intelligence, sans secours, sans munition. sont autant de traits qui persuadent qu'il est de cette espèce de Mélancoliques ou d'Enthousiastes qui, quoique raisonnables en apparence sur certaines matières, où ils marquent même plus d'esprit et d'éloquence qu'à l'ordinaire, sont réellement destitués de raison pour ce qui les intéresse le plus et qui fait le sujet de leur démence. En faut-il davantage pour la seurté de vos EE. que de ne lui avoir pas découvert un seul complice? Quelle gloire pour elles si elles daignent mépriser cet attentât pour n'en faire qu'un objet de leur clémence! Quelle ne seroit pas la reconnoissance de tous vos sujets si vous daigniés, Souverains Seigneurs, si vous daigniés leur marquer à ce point votre confiance en leur fidélité! Et quel sujet de Bénédictions pour les supliants, dans l'amertume de leur sort, s'ils pouvoient solliciter efficacement la grace de vos EE. pour un pauvre misérable, qui au fond n'en vouloit au sang du Souverain ni des sujets. Continués à régner, Souverains Seigneurs, plutôt encor sur les cœurs que par l'authorité des loix ; laissés vous fléchir, pardonnés, faites grace pour le soulagement de notre vive douleur, pour le bonheur de vos sujets, et pour la gloire éternelle de vos EE., que le ciel veuille soutenir, protéger et bénir à jamais. Amen.

DOC. IV

Circonstances qui ont précédé l'exécution du major Davel.

Mons. Davel ayant entendu la santance de mort, qui lui fut prononcée le 24 avril 1723, déclara qu'il s'y soumettoit humblement, comme à un arrêt de Dieu même, et qu'il étoit prêt à sacrifier sa vie pour la gloire de son Créateur.

Les Ministres, qui avoient ordre de l'accompagner, le trouvèrent entre les mains du boureau aussi tranquille qu'il leur eût jamais paru. Il avoit toute la liberté d'esprit possible et répondoit fort juste à tout ce qu'on lui disoit. On le conjura par son propre salut et au nom de Dieu, devant lequel il devoit bientôt comparoître, de ne s'obstiner à soutenir ses visions s'il avoit seulement le moindre soupçon d'être dans l'erreur. Il répondit que, dès le premier jour de sa détantion, il n'avoit point cessé de s'examiner là dessus et que, s'il avoit quelques doutes sur un sujet si important, il n'auroit garde de cacher ses plus secrettes pensées dans la situation où il se trouvoit. Il nommoit ce jour là et son exécution le triomphe du Chrétien. Il témoignoit la plus parfaitte confiance en la bonté et en la miséricorde de Dieu. Il ne poussa jamais aucun soupir ni ne parû avoir aucun mouvement de crainte. Il dit qu'il regardoit son suplice, non seulement comme une épreuve à laquelle Dieu l'apeloit pour faire connoître sa foi et sa résignation, mais aussi comme un châtiment qu'il n'avoit que trop mérité par ses pêchés.

Quand on lui parla de la nécessité de pardonner à tous ses ennemis, il assura qu'il n'en avoit aucun dans le monde. Il pria à diverses fois les Ministres, qui marchoient à côté de lui, de vouloir interrompre leurs réflections pour le laisser dans le recueillement, ajoutant qu'il se sentoit un peu fatigué et qu'il étoit obligé de se ménager pour être en état de parler au peuple sur l'échafaut, outre qu'on avoit peine à s'entendre les uns les autres et à être entendu de la compagnie, parmi le bruit et le tumulte qui régnoit autour de lui; cela n'empêcha pas qu'il ne donnat pendant la marche divers ordres qui firent remarquer la présence et le calme de son esprit.

Etant arrivé à Montbenon, comme on suivoit le chemin battu et qu'on étoit fort incommodé de la poussierre : « Nous ferions mieux, dit-il, de prendre un peu a gauche, pour marcher sur le gazon »; Quelque tems après quelques cavalliers s'étant trop aproché de lui, leurs chevaux excitoient des tourbillons de poussierre qui aveugloient ceux qui marchoient à leurs côtés. Il les pria de vouloir passer devant ou derrière le cortège. Il exortoit les soldats qui repoussoient rudement la foule, qui se jetoit sur lui et qui retardoit sa marche, à ne faire du mal à personne, et se servoit de cette

raison qu'on n'étoit pas pressé et qu'on avoit tout le temps nécessaire.

On lui proposa deux ou trois fois de monter a cheval s'il se sentoit fatigué, mais il se contenta de dire qu'il ne feroit pas difficulté de le demander s'il venoit à en avoir besoin.

Dès qu'on fut arrivé au lieu de l'exécution, Monsieur le Lieutenant Ballival le conjura, en la présence de Dieu, entre les mains de qui il devoit bientôt remettre son âme, de

déclarer ingenûment s'il n'avait aucun complice.

Il répondit qu'il n'avoit rien dissimulé ni supprimé, dès le commencement, de tout ce qui regardoit son projet et qu'il étoit absolument seul dans cet'affaire, comme on avoit peu s'en assurer par la magnière dont il avoit toujours parlé à ses examinateurs, quoiqu'on eût voulu user de surprise avec lui. Il dit encor à ce Magistrat, qui lui témoignoit combien il étoit touché de son sort : « Mon sort est très heureux et je jouis entièrement d'une grande satisfaction. »

Il monta ensuite sur l'échafaut, suivi de Messieurs les Ministres, et commença par leur dire que, comme il s'agissoit à offrir à Dieu le sacrifice de sa vie, il falloit le faire avec soin et y apporter toute l'atention convenable. Puis s'avançant jusqu'au bord de l'échafaut pour être plus comodément entendu du peuple, il parla à peu près en ses termes :

Suit le discours, tel qu'il a été publié par MM. Lecomte et Verdeil, à l'exception du dernier alinéa, qui est omis. Puis le narrateur continue:

Voilà le discour que Mons. Davel prononça d'une magnière fort pathétique. Quoi qu'il ne fut point naturellement orateur et qu'il n'eut pas peu le mettre par écri, ni pû étudier dans sa prison ce qu'il avoit dessin de dire, il n'avoit pas laissé de toucher une infinité de gens.

Ce discour a été écrit par une personne qui l'écrivit à mesure que Mons. Davel parloit, aussi exactement qui lui fut possible. Elle lui a ensuite supléé ce que sa mémoire et celle de quelques autres personnes, qui l'avoient ouï, lui ont peu fournir.

Tous les auditeurs qui furent présents sont autant de thémoins de la fidélité de cette relation. Il est important de remarquer que, dans tout ce discour, Mons. Davel ne fit aucune mention de son manifeste, ni n'aléga aucune raison pour justifier son entreprise, si ce n'est qu'il dit, en termes généraux, qu'il n'avoit rien fait que par les ordres du ciel. Il avoit promis de ne rien dire sur le conte du Souverain qui peut faire de fâcheuses impressions sur l'esprit du peuple. Aussi tint-il religieusement sa parolle; il démèla avec une présence d'esprit admirable ce qu'il avait à reprocher à ses compatriotes d'avec les plaintes qu'il doit avoir faittes contre leurs EE. Il ne toucha point ces dernières, quoique ce fut le moyen le plus spécieux pour excuser ou pour colorer son action.

Mons. Davel ayant fini son discour, Mons. le ministre de Saussure fit, suivant la coutume, une remontrance au peuple, qui fut suivie d'une prierre; ensuitte Mons. Davel conjura les spectateurs de nouveau de profiter des exortations qu'il leur avoit addressées. Cela fait, il se déshabilla avec autant de sang-froid que ç'eût été pour se mettre au lit. Il alla aussi de lui même sur la chaise qui l'attendoit. Là dessus les Ministres, qui l'avoient accompagné, lui firent leurs tendres et derniers adieux.

Le boureau acheva cette tragédie en lui coupant la tête avec beaucoup d'adresse.

DOC. V

Brouillon d'une lettre adressée au copiste des documents ci-dessus, Paul-François Coeytaux, de Daillens, et lui accusant réception de leur envoi.

Mon filliol,

Je vous suis obligé de la peine que vous avez pris de mescrire en trois fois ce qui s'est passé pour le Major Davel, mais je ne trouve pas qu'il eust raison de dire que c'étoit pour glorifier Dieu et pour le bien de la patrie qu'il s'estoit sacrifié. On ne glorifie pas Dieu en trahissant son Souverain, puisque Dieu nous recommande d'estre suject aux puissances supérieures, non seulement aux bons mais aussy aux fâcheux. D'ailleurs cestoit un acte d'ingratitude envers le Souverain qui le combloit de ses biens. De plus, celà estoit capable de jetter la Patrie dans une terrible abirinte¹, dont on n'auroit pu sortir, et faire respendre beaucoup de sang. Mais il est dangereux que sous cette belle aparence de piété il ne cacha un orgueil et sa propre gloire. Tout ce en quoy il

¹ Labyrinthe.

a glorifié Dieu, c'est dans la Confession qu'il a fait qu'il recognoissoit la sentance du Souverain comme juste et qu'il la consideroit comme un arrest de Dieu, qui tient les cœurs des Roys en sa main, et la constance avec laquelle il s'est résigné à la Providence pour souffrir ceste mort honteuse. Si celà estoit arrivé par une persécution pour l'Evangile de notre Seigneur Jésus-Christ, il auroit eust raison de s'en réjouir et d'aller au suplice avec joye, mais de cette manière on ne peut pas juger de son bonheur ou de son malheur éternel. Cependant il faut toujours juger charitablement. Quoy qu'il en soit, j'espère que Dieu aura permis celà pour le bien de la patrie en donnant exemple à d'autres à ne pas entreprendre une si téméraire entreprise. D'ailleurs il ne faut pas exalter sa bonne vie passée; cecy la ternit entièrement. S'il estoit véritablement mort pour la gloire de Dieu et pour la patrie, on auroit raison de dire : quel bonheur, quelle joye, quel ravissement. Quel comble de bonheur pour un véritable chrétien, qui seroit mort pour le nom du Seigneur Jésus, que de pouvoir remettre avec une si grande confiance son âme entre les mains de son Créateur. Mais en cecy il y a bien de la différence, nous n'en pouvons pas parler avec justice de cette manière et je prie Dieu qu'il nous fasse la grace, en mourant, de mieux glorifier Dieu en luy remettant nos âmes entre ses mains. Je vous salue et vous recommande à la protection Divine et suis

Votre très affectionné Parain, D. M.

DÉCOUVERTE DE SÉPULTURES ANTÉ-ROMAINES A SCHMITTEN

(CANTON DE FRIBOURG)

Nous avons déjà décrit dans la Revue historique vaudoise la découverte de tumuli dans la forêt du Raspenholz, dont les dernières fouilles sont suspendues. Aujourd'hui, nous nous rendrons à Schmitten, où d'antiques sépultures viennent de se révéler à quelques pas du village de Schmitten, et où le territoire est traversé par la ligne du chemin de fer Fribourg-Berne.